

Avis - Etablissements classés

Conformément aux dispositions de l'article 16, alinéa 4, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté no. 1/2022/0278/119 du 23 août 2023 de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'économie sociale et solidaire

le requérant : **SIGRE**
16, rue de Flaxweiler
L-6776 Grevenmacher

a été autorisé la modification de l'installation de valorisation des gaz provenant de la décharge pour déchets ménagers (plus particulièrement l'installation d'une nouvelle torchère) se situant à l'adresse, 16 rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher,
une modification des installations (1/2002/0040/22461/109)

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter appel contre les décisions précitées auprès du Tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage du présent avis.

Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale - service technique.

Le Secrétaire communal,



Claude OE



Le Bourgmestre,



Joë NILLES

Certificat de publication

Le bourgmestre soussigné de la Commune de Berdorf certifie par la présente que l'avis ci-dessus a été publié en due forme à partir de ce jour.

Berdorf, le 30 août 2023.

Le Secrétaire communal,



Claude OE



Le Bourgmestre,



Joë NILLES